



Nombre de membres En exercice : 29 Présents : 17 Votants : 25	DCM 108-2023 Date de la convocation : mardi 21 mars 2023
--	--

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept mars à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des vendangeurs, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-François AUDRIN, maire,

Etaient présents :

M. JF. AUDRIN, **Maire**, EVOUNA NGUEMA Graziella, CARMONA Robert
ESTRADE Nathalie, RUST Albert, NICOLAS Pierre, MAILLE Dany, CHOMEL Chantal
adjoints, PHILIPPOT Jacques, COEURVEILLE Marylène, GUILLET Marie,
MASSONNET Christian, BLOND Laurent, SCHMITT Jérôme, CHATELIN Matthieu,
MALDONADO Stéphane, BOUCHAMI Muriel, ARTERO Sandrine, **Conseillers-
ères**,

Absents-es et représentés-ées :

PONS Maxime par JF. AUDRIN, HARDEMAN Guislaine par CARMONA Robert,
FOULQUIER Audrey par MASSONNET Christian, DENJEAN Lucie par RUST Albert,
GIRAUDON Nicolas par SCHMITT Jérôme, SCHULIAR Christian par BLOND
Laurent, ANGLES Thierry par ARTERO Sandrine, CAZILHAC Jean-Marc par
BOUCHAMI Muriel.

Absents-es et excusés-ées

CALVERIE Marina, VALETTE Martine, TESSIER Sandra

Le Maire sort de la salle au moment du vote et laisse la présidence à Robert CARMONA

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - APPROBATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que parallèlement au compte de gestion, le compte administratif décrit la comptabilité des dépenses et des recettes de la commune, autorisées par le budget 2021 engagées et réalisées sur l'exercice 2022 par l'ordonnateur en fonction des enveloppes budgétaires inscrites au BP, BS et décisions modificatives 2022.

Le Maire ayant quitté la salle et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Robert CARMONA



Les résultats sont les suivants :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	6 005 964,05	G	6 578 194,58
	Section d'investissement	B	1 340 576,11	H	909 497,64
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 015 501,81 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	172 103,76 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	7 518 643,92	= G+H+I+J	8 503 194,03
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	668 577,01	L	810 847,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E-F	668 577,01	= K-L	810 847,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A-C-E	6 005 964,05	= G-I+K	7 593 696,39
	Section d'investissement	= B-D-F	2 181 256,88	= H+J+L	1 720 344,64
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E-F	8 187 220,93	= G+H+I+J+K+L	9 314 041,03

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2022, tel que présenté en annexe (maquette budgétaire et note synthétique)

L'assemblée délibérante, dont les membres prennent part au vote, adopte le Compte Administratif 2022 à l'unanimité

POUR EXTRAIT
Le Maire
Jean-François AUDRIN.
MAIRIE DE SAINT GEORGES D'ORQUES
HERAULT

Transmis le :
Publié le